

Conseil Communautaire du 6 Avril 2021

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 021-200006682-20210406-CC\_21\_052-DE

Date d'envoi de la convocation : 31 mars 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 63

Nombre de Procurations : 17

Nombre de Votants : 80

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATTAULT, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geoffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Jonathan VION, Pascal HUGUENIN, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Patricia ROSSIGNOL, Richard BENINGER, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnauld GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Michel BOULEY, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Guy DROMARD, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Laurence BROCHOT, Olivier MENAGER, Jacques FROTEY, Michel MOINGEON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY.

**Suppléants :** Mme Catherine TIXIER, (suppléante de M. Yves PYS – CHANGE),  
M. Thierry DUBUISSON (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS),  
M. Michel PERDRIER (suppléant de M. Pierre BROUANT - CORGENGOUX),  
M. Michel ROY (suppléant de M. Marc DENIZOT – CORMOT-VAUCHIGNON),  
M. Michel GIEN (suppléant de M. Pascal MALAQUIN – MELOISEY),

**Délégués ayant donné procuration :**

Mme Carole BERNHARD à M. Raphaël BOUILLET,  
Mme Géraldine CHAMPANAY à M. Pierre BOLZE,  
M. Jean-François CHAMPION à M. Alain SUGUENOT,  
M. Thibaut GLOAGUEN à M. DAHLEN,  
Mme Virginie LONGIN à Mme BRAVARD,  
Mme Olivia PUSSET à M. Pierre BOLZE,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Charlotte FOUGERE,  
M. Philippe ROUX à M. Xavier COSTE,  
Mme Virginie ROUXEL-SEGAUT à Mme JEUNET-MANCY,  
M. Sébastien LAURENT à M. Vittorio SPARTA,  
M. Gérard NAIRAT à Mme Patricia ROSSIGNOL,  
Mme Estelle BRUNAUD à Mme Virginie LEVIEL,  
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
M. Jean-Paul BOURGOGNE à M. Jean-Christophe VALLET,  
M. Jean-Pascal MONIN à Mme Laurence BROCHOT,  
M. Gilles ARPAILLANGES à M. Jean-Luc PETIT,  
M. Gérard GREFFE à Mme Céline DANCER,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Gérard ROY, Eric MONNOT, Bernard REPOLT, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Alexandra PASCAL, Guy VADROT

**Secrétaire :** M. Alexis FAIVRE

## TARIFS DE L'ECOLE DES BEAUX-ARTS

RAPPORTEUR : M. Pierre BOLZE

Le Conseil communautaire, chaque année, doit se prononcer sur les tarifs de l'Ecole des Beaux-Arts

Pour l'année 2021, les tarifs sont maintenus au même niveau que l'année 2020.


### DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la grille tarifaire de l'Ecole des Beaux-Arts, dans les conditions jointes en annexe à la présente délibération,
- NOTE que ces tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 29/04/2021  
Reçu en préfecture le 29/04/2021  
Affiché le   
ID : 021-200006682-20210406-CC\_21\_052-DE

Jean-François PONS



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

<b>ÉCOLE DES BEAUX-ARTS DE BEAUNE</b>				
<b>Grille tarifaire Année 2021-2022</b>				
<i>Tarifs applicables à compter du 01 septembre 2021</i>				
<i>Paiement au secrétariat de l'Ecole en début de chaque trimestre</i>				
<i>Le paiement à l'année sera accepté pour les enfants</i>				
<i>Tout trimestre commencé est dû</i>				
<i>Toute inscription en cours de trimestre ne donne lieu à aucune réduction</i>				
<i>Tarif dégressif applicable aux prestations des enfants à partir d'un 2ème enfant d'une même famille</i>				
<i>Tarif dégressif applicables aux prestations adultes à partir du 4ème module.</i>				
<b>ÉCOLE DES BEAUX-ARTS</b>	<b>Plein tarif</b>		<b>Tarif dégressif (*)</b>	
	<b>CA</b>	<b>Extérieurs CA</b>	<b>CA</b>	<b>Extérieurs CA</b>
<b>ENFANTS - 5/14 ans</b>				
Paiement/trimestre	45,00 €	60,00 €	41,00 €	54,00 €
Paiement/année	108,00 €	140,00 €	94,00 €	124,00 €
Stages enfants	40,00 €	45,00 €	35,00 €	40,00 €
Ateliers multimédia	40,00 €	45,00 €	35,00 €	40,00 €
<b>ADOS - 15/18 ans</b>				
Paiement/trimestre	53,00 €	67,00 €		
Paiement/année	135,00 €	178,00 €		
<b>ÉTUDIANTS (sur présentation d'une carte étudiante)</b>				
Paiement/trimestre	73,00 €	107,00 €		
Paiement/année	175,00 €	253,00 €		
<b>ADULTES</b>				
Paiement/trimestre/module	120,00 €	180,00 €	80,00 €	125,00 €
Stages Ado/adultes	60,00 €	80,00 €		
<b>ANNÉE PRÉPARATOIRE</b>				
	<b>Étudiants boursiers</b>	<b>Étudiants non boursiers</b>		
Droits inscription concours	30,00 €	30,00 €		
Frais de Scolarité	180,00 €	780,00 €		